

Pratiquer la musique, une nuisance qui s'honore

Par **YANINA PAOLI**

présidente de la chambre syndicale
des métiers de la musique

Nous demandons une faveur inhabituelle au président de la République et à son gouvernement. Une faveur gratuite, qui symboliserait l'importance que l'on souhaite accorder à la musique, à la culture, et donc à notre avenir à tous. Nous rencontrons chaque jour des personnes qui rêvent de pratiquer leur instrument et s'en trouvent empêchées par leurs voisins. Les conflits se durcissent, l'huissier vient relever les décibels à domicile et le rêve se retourne en «nuisance sonore» dûment réprimée, avec amendes et interdictions. Car, contrairement aux idées reçues, aucune tolérance n'est prévue par la loi. Fauteur de bruit, vous l'êtes à 6 heures du soir comme à 3 heures du mat. Que doit-on penser d'une société qui préfère le bruit des télévisions à l'apprentissage musical? Sachant que les citadins représentent les trois quarts de la population française, faut-il ainsi favoriser le repli sur soi et décourager l'accomplissement artistique de chacun?

Autrefois, les polonaises de Chopin parcouraient les cours d'immeuble sans être qualifiées de «bruits de comportement» susceptibles de «menacer la santé de l'homme». A l'heure de *Voisin Voisine* et de la Fête de la musique, il est temps de prévoir trois ou quatre heures par semaine, sans que cet enfant qui veut apprendre, ce senior qui se découvre une passion, cet adulte qui veut se détendre, ne se sente surveillé et mis en faute. Oui, il faudra supporter parfois une absence de talent, un manque de rythme, une insuffisance respiratoire, mais peut-on décourager l'amour du beau, la création, la douceur de vivre?

La musique n'est pas un détail de notre vie. Elle la sublime, la remplit, l'inspire et la rend parfois plus supportable – elle a sauvé la vie de bien des gens, en toutes sortes de circonstances. On est ingrat avec la musique, dans ce pays. Elle colle au désir de tous, distribue l'émotion dans les ascenseurs et les boutiques de fringues. Or, sauf à vivre au fond d'une cave ou d'une forêt, impossible de répéter chez soi, tranquillement. Si la liberté des uns commence là où s'arrête celle des autres, peut-on l'imaginer sans musique? Quelques heures de pratique musicale autorisées, réparties sur la semaine, à un volume raisonnable, à un moment toléré par tous: il suffirait d'un petit décret pour restaurer ce lien si puissant entre les hommes.